

La **FNESI** et **FOUCHER**
partenaires de ton année de formation !

SPÉCIAL

RÉFORME

Arrêté du 20-02-2026

RÉUSSIR mes études d'infirmière 2026/2027



Pour bien vivre ma formation

- / Agenda guidé
- / Conseils, droits de l'étudiant
- / Aide à la révision :
mémos, cartes mentales
- / Organisation, stage



RÉUSSIR mes études d'infirmier·e 2026/2027

Un grand merci à tous nos auteurs et particulièrement à :

La FNESI

Sandrine Faure

Patrice Bourgeois

Imane Agouti

Jérôme Brayer

Alexandre Caillon

Emmanuelle Hairion

André Le Texier

Julie Malaterre

Magali Radigon

Lénaïck Ramage

Yann Riou

Merci également à Priscilla Benchimol et Jacques Birouste pour leur participation

Avertissement

Du fait, notamment, de l'avancement rapide des sciences médicales, l'éditeur et les auteurs déclinent toute responsabilité du mauvais usage qui pourrait être fait du contenu de cet ouvrage.

Malgré toute l'attention portée à sa rédaction, la survenue d'une erreur reste possible.

L'éditeur et les auteurs ne sauraient être tenus pour responsables des éventuelles conséquences qui pourraient en résulter.

L'éditeur et les auteurs remercient par avance le lecteur de bien vouloir leur signaler toute erreur qu'il pourrait rencontrer à la lecture de cet ouvrage.

L'analyse automatisée de l'œuvre visant à extraire des informations, notamment sur les constantes, les tendances et les corrélations, conformément au III de l'article L. 122-5-3 du Code de la propriété intellectuelle, est interdite.

MON ANNÉE 2026/2027

/ Nom

/ Prénom

/ IFSI

/ Université

/ Référent pédagogique

/ Personne à contacter
en cas d'urgence

/ Mes stages

/ Informations personnelles

SOMMAIRE

Présentation de la FNESI	10
Défense des droits	12
Santé mentale	17
Organisation de la formation	18
Organisation des stages	24
Organisation des épreuves	30
Organisation du travail personnel	32

36

AGENDA

167

FICHES MÉMOS

DOMAINE A : SCIENCES INFIRMIÈRES ET RAISONNEMENT CLINIQUE

UE A.1 – Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique

■ Fiche 1. Notions de base	167
■ Fiche 2. Les différentes approches et la méthodologie	170

UE A.2 – Législation, déontologie, éthique

■ Fiche 3. Règles professionnelles	175
■ Fiche 4. Éléments de législation	177
■ Fiche 5. Notions de base en éthique	185

DOMAINE B : PRATIQUES CLINIQUES INFIRMIÈRES, QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

UE B.1 – Sciences biomédicales

■ Fiche 6. Fonctionnement du corps humain : biologie fondamentale	187
■ Fiche 7. Fonctionnement du corps humain : biologie cellulaire et moléculaire	190
■ Fiche 8. Fonctionnement du corps humain : base de l'immunité	196
■ Fiche 9. Fonctionnement du corps humain : phases de la vie	199
■ Fiche 10. Fonctionnement du corps humain : notions de vulnérabilité	204
■ Fiche 11. Douleur aiguë et chronique	206

■ Fiche 12. Anatomie et physiologie du système cardiovasculaire et respiratoire	208
■ Fiche 13. Anatomie et physiologie du système digestif et urinaire	211
■ Fiche 14. Anatomie et physiologie du système endocrinien	214
■ Fiche 15. Anatomie et physiologie du système locomoteur	217
■ Fiche 16. Anatomie et physiologie du système nerveux et reproducteur	219
■ Fiche 17. Notions de base en psychiatrie	221
■ Fiche 18. Psychiatrie : risques suicidaires et troubles du comportement	224
■ Fiche 19. Pharmacologie : zoom sur les clés d'apprentissage	227
■ Fiche 20. Pharmacologie : zoom sur le cadre réglementaire	234
■ Fiche 21. Pharmacologie : généralités	238
■ Fiche 22. Pharmacologie : classes médicamenteuses selon le système visé	239
UE B.2 – Sciences humaines et sociales	
■ Fiche 23. Psychologie	243
■ Fiche 24. Sociologie	245
■ Fiche 25. Anthropologie	247
UE B.3 – Pratiques et interventions infirmières	
■ Fiche 26. Prévention et contrôle des infections associées aux soins	249
■ Fiche 27. Prise en soins des personnes à tout âge de la vie	253
■ Fiche 28. Prise en soins spécifique en psychiatrie	257
■ Fiche 29. Projet de soins	259
■ Fiche 30. Soins techniques et vaccinations	260
■ Fiche 31. Prise en soins en situation critique et/ou d'urgence	261
■ Fiche 32. Produits de santé	265
■ Fiche 33. Examens complémentaires	268
UE B.4 – Démarche qualité et gestion des risques	
■ Fiche 34. Principes de base de la démarche qualité	270
■ Fiche 35. Outils de gestion des risques	273

DOMAINE C : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

UE C.1 – Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique

■ Fiche 36. Notions de base en santé publique et promotion de la santé	275
■ Fiche 37. Prévention et éducation thérapeutique	280

DOMAINE D : COMMUNICATION, TRAVAIL EN ÉQUIPE ET LEADERSHIP

UE D.1 – Savoir-être, communication professionnelle et leadership

■ Fiche 38. Savoir-être professionnel	284
■ Fiche 39. Communication professionnelle	286
■ Fiche 40. Leadership et travail en équipe	288

UE D.2 – Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure

■ Fiche 41. Coordination des soins	290
------------------------------------	-----

UE D.3 – Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles

■ Fiche 42. Modèles d'apprentissage	292
-------------------------------------	-----

UE D.4 – Numérique en santé

■ Fiche 43. Enjeux numériques liés à la santé	293
---	-----

DOMAINE E : DÉMARCHE SCIENTIFIQUE, INITIATION À LA RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

UE E.1 – Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes

■ Fiche 44. Initiation à la recherche	297
---------------------------------------	-----

UE E.2 – Langues vivantes (anglais)

■ Fiche 45. Vocabulaire médical	303
---------------------------------	-----

CALENDRIER 2026 / 2027

A00T 2026	SEPT 2026	OCT 2026	NOV 2026	DÉC 2026	JANV 2027
S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1
D 2	M 2	V 2	45 L 2	M 2	S 2
32 L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3
M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	1 L 4
M 5	S 5	41 L 5	J 5	S 5	M 5
J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
V 7	37 L 7	M 7	S 7	50 L 7	J 7
S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
D 9	M 9	V 9	46 L 9	M 9	S 9
33 L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10
M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	2 L 11
M 12	S 12	42 L 12	J 12	S 12	M 12
J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
V 14	38 L 14	M 14	S 14	51 L 14	J 14
S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
D 16	M 16	V 16	47 L 16	M 16	S 16
34 L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	3 L 18
M 19	S 19	43 L 19	J 19	S 19	M 19
J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
V 21	39 L 21	M 21	S 21	52 L 21	J 21
S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
D 23	M 23	V 23	48 L 23	M 23	S 23
35 L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	4 L 25
M 26	S 26	44 L 26	J 26	S 26	M 26
J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
V 28	40 L 28	M 28	S 28	53 L 28	J 28
S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
D 30	M 30	V 30	49 L 30	M 30	S 30
36 L 31		S 31		J 31	D 31

Zone A

Zone B

Zone C

FÉV 2027

5

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7

6

L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14

7

L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21

8

L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28

MARS 2027

9

L 1
M 2
M 3
J 4
V 5
S 6
D 7

10

L 8
M 9
M 10
J 11
V 12
S 13
D 14

11

L 15
M 16
M 17
J 18
V 19
S 20
D 21

12

L 22
M 23
M 24
J 25
V 26
S 27
D 28

13

L 29
M 30
M 31

AVRIL 2027

J 1

V 2

S 3

D 4

14

L 5

M 6

M 7

J 8

V 9

S 10

D 11

15

L 12

M 13

M 14

J 15

V 16

S 17

D 18

16

L 19

M 20

M 21

J 22

V 23

S 24

D 25

17

L 26

M 27

M 28

J 29

V 30

MAI 2027

S 1

D 2

18

L 3

M 4

M 5

J 6

V 7

S 8

D 9

19

L 10

M 11

M 12

J 13

V 14

S 15

D 16

20

L 17

M 18

M 19

J 20

V 21

S 22

D 23

21

L 24

M 25

M 26

J 27

V 28

S 29

D 30

22

L 31

JUIN 2027

M 1

M 2

J 3

V 4

S 5

D 6

23

L 7

M 8

M 9

J 10

V 11

S 12

D 13

24

L 14

M 15

M 16

J 17

V 18

S 19

D 20

25

L 21

M 22

M 23

J 24

V 25

S 26

D 27

26

L 28

M 29

M 30

JUIL 2027

J 1

V 2

S 3

D 4

27

L 5

M 6

M 7

J 8

V 9

S 10

D 11

28

L 12

M 13

M 14

J 15

V 16

S 17

D 18

29

L 19

M 20

M 21

J 22

V 23

S 24

D 25

30

L 26

M 27

M 28

J 29

V 30

S 31



Présentation de la FNE SI



La FNE SI - Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières - association de loi 1901, est l'unique organisation représentative des étudiant-e-s de notre filière. Elle fonde son engagement autour de la défense des intérêts matériels et moraux des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières (ESI).

Par son indépendance de toute idéologie politique, syndicale ou religieuse, elle a toujours su être force de propositions pour améliorer la condition étudiante dans les établissements de formation. Elle véhicule ses valeurs associatives grâce à un réseau développé de l'échelle locale à l'échelle nationale.

Adresse postale : 79 rue Perier,
92120 Montrouge

Numéro téléphone :

01 40 33 70 78 du lundi au
vendredi de 9h à 19h

Adresse mail : vosdroits@fnesi.org

Instagram : @la_fnesi

Tiktok : @la_fnesi

Facebook : La FNE SI

LinkedIn : FNE SI - Fédération
Nationale des Étudiant-e-s en
Sciences Infirmières

Twitter (X) : @la_fnesi

LES MISSIONS DE LA FNE SI

DÉFENDRE

La FNE SI a pour mission de conseiller, d'informer et d'accompagner les étudiant-e-s en sciences infirmières qui ont besoin de renseignements ou qui rencontrent des difficultés au cours de leur formation. De nombreuses thématiques peuvent être évoquées telles que les **absences**, les **conditions de validation des stages**, les **sections pédagogiques ou disciplinaires**, les **aménagements d'études**, le **droit au doublement**...

Pour tous renseignements concernant tes droits, tu peux consulter la section « Nos Droits » de notre site internet : www.fnesi.org. Tu peux également nous contacter :

- par téléphone au 01 40 33 70 78
- par mail à vosdroits@fnesi.org
- sur instagram : @la_fnesi
- sur la rubrique de contact sur le site www.fnesi.org

REPRÉSENTER

La FNE SI est la seule structure représentative de l'ensemble des ESI, elle travaille avec tous les acteur-ric-e-s qui gravitent autour de notre formation à l'échelle :

- **nationale** (ministère de la Santé, ministère de l'Enseignement supérieur, Député-e-s, Sénateur-ric-e-s, ...)
- **locale** (universités, régions, ARS, CROUS, établissements de formation)

Cette mission est importante, elle permet d'obtenir des avancées pour les ESI, par exemple la revalorisation des indemnités de stage, le droit de vote à l'université, les franchises d'absences...

Depuis octobre 2023, la FNE SI fait partie des groupes de travail visant à réformer le référentiel de formation, pour porter la voix des ESI.

INFORMER

La FNESI communique via les réseaux sociaux : Instagram, Tiktok, Facebook, Twitter (X) et LinkedIn !

Publications :



Guide de l'étudiant-e

Guide publié annuellement, envoyé dans tous les établissements de formation de France, à destination des nouveaux-elles ESI, mine d'informations sur la formation !

Guide du-de la jeune diplômé-e

Guide à destination des nouveaux-elles diplômé-e-s infirmier-ère-s, informations sur les démarches administratives post diplômes, poursuite d'études, des conseils pratiques pour une première prise de poste...

Sérum

Revue trimestrielle constituant un véritable espace d'information, de réflexion et d'échange dédié aux étudiant-e-s en sciences infirmières, aux acteur-ric-e-s de la formation et aux professionnel-le-s du secteur de la santé !

Tu pourras aussi y retrouver d'autres ressources, tel que le Guide des Aides Sociales, qui recense les aides sociales dont les ESI peuvent bénéficier !

FORMER

Afin d'accompagner au mieux les étudiant-e-s, les élu-e-s et les associations, la FNESI propose des temps de formation. Pendant une heure, une journée, un week-end, en présentiel ou en distanciel, c'est à toi de choisir !

La FNESI s'adapte à tes besoins et tes demandes pour t'accompagner à la mise en place des projets répondant aux besoins divers des ESI de ton établissement de formation !

Pour plus d'informations sur l'actualité des formations à la FNESI, tu peux suivre le compte instagram [@la_fnesi](https://www.instagram.com/la_fnesi).

Chaque semaine, la FNESI propose des formations hebdomadaires, sur des thématiques variées, à destination des ESI et des associations.

Un catalogue de formations est disponible sur le site internet de la FNESI !

Une question ? Envoie un mail à formation@fnesi.org.

FÉDÉRER

La FNESI a à cœur d'accompagner les associations étudiantes dans leur développement. Cela se traduit par un suivi personnalisé, des événements de rencontre et de formations mais aussi des déplacements dans ton établissement de formation pour présenter la FNESI.

De plus, la FNESI réunit son réseau plusieurs fois par an lors des événements nationaux, temps forts pour la structure :

- Les Temps Démocratiques
- Les Universités d'Été
- Le Congrès National

- Les Journées Nationales de la Santé et du Bien-Être
- Le Week-End de Formation National

INNOVER

Le réseau de la FNESI s'engage pour répondre aux besoins sociaux des étudiant-e-s via des projets innovants tels que :

- La Semaine du Bien-Être
- Le Tutorat
- Le Projet Aubergine
- L'Hôpital Des Nounours
- Le Sidaction

- Octobre Rose
- Le Défi Sang Limite
- Septembre Argent
- Et bien d'autres encore...

Si tu as des questions ou des remarques, n'hésite pas à contacter la FNESI par mail à : is@fnesi.org ou tutorat@fnesi.org.



INDEMNITÉS DE STAGE ET FRAIS KILOMÉTRIQUES

Indemnités de stage

En tant qu'ESI, tu as le droit à des indemnités de stage. Le montant de celles-ci évolue en fonction de ton niveau de formation. De ce fait, l'IFSI est dans l'obligation de te verser :

- 36 euros en première année ;
- 46 euros en deuxième année ;
- 60 euros en troisième année.

Les étudiant-e-s qui bénéficient d'une rémunération de leur employeur-euse ne sont pas éligibles à ces dispositions, conformément au dernier alinéa de l'**article L. 4381-1 du Code de la santé publique**.

Ces indemnités doivent être versées pour tou-te-s les ESI en formation initiale, et ceux pris en charge par France Travail.

Tout stage, y compris les stages de rattrapage ou stages complémentaires, nécessite une indemnisation des étudiant-e-s d'après l'**article 33 de l'arrêté du 20 février 2026**.

Indemnités de frais kilométriques

ATTENTION ! De la même manière que pour les indemnités de stage :

- le remboursement est assuré sur justificatif et sur la base d'un trajet aller-retour quotidien, entre le lieu de stage et l'institut de formation en soins infirmiers, ou le domicile, **lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage** ;
- le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d'un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;
- le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe. Dans le respect de ce périmètre, il ne peut être fixé de limites kilométriques minimales ou maximales ;
- en cas d'utilisation d'un **véhicule personnel**, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'**article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006** susvisé ;
- lorsque l'étudiant-e détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage.

Les étudiant-e-s bénéficient de la prise en charge des frais de transport dans les conditions définies précédemment sous réserve qu'il-elle-s ne perçoivent aucun dédommagement pour ce même motif de la part de leur employeur-euse.

Le paiement des indemnités de stage et des indemnités de frais kilométriques doit être réalisé à l'issue de chaque mois de stage **et au plus tard le mois suivant la fin du stage**.

LES RATRAPAGES

Les enseignements semestriels donnent lieu à **deux sessions d'examen**.

La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule, en fonction de la date de rentrée, au plus tard en septembre ou en février de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la meilleure note est retenue.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiant-e-s sont admis-e-s à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant-e est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

*Juridiquement : **article 45 de l'arrêté du 20 février 2026***

Modalités de rattrapage des étudiant-e-s en sciences infirmières (ESI) en 3^e année

Les ESI de 3^e année ayant à rattraper des unités d'enseignement (UE) des semestres 3 et 4 passent les évaluations en même temps que les étudiant-e-s de 2^e année. Il est important, juridiquement, d'assurer la simultanéité de passage entre les ESI afin d'éviter tout risque de recours contentieux pour rupture d'égalité de traitement entre les candidats. Ainsi, un-e étudiant-e de 3^e année qui doit rattraper une ou plusieurs UE des semestres 3 et 4 passe l'évaluation lors de la première session prévue pour les ESI inscrit-e-s dans les semestres concernés.

→ Pour le semestre 5, un rattrapage des UE doit être organisé avant la fin du semestre 6.

Pour mémoire, la validation des résultats du semestre 6 est réalisée par le jury de délivrance du diplôme d'État infirmier (DEI).

→ Les rattrapages des UE et des stages du semestre 6 ne peuvent être organisés qu'après les délibérations du jury de délivrance du DEI.

LES REDOUBLEMENTS

Tou-te-s les étudiant-e-s ne valident pas l'ensemble de leurs UE lors d'une année... et certain-e-s se retrouvent à redoubler. Quelle qu'en soit la raison, ça n'est pas grave car c'est possible et prévu ! Petit aperçu du fonctionnement.

Comment se réalise le passage ou le redoublement ?

Le passage d'une année à une autre se fait sur un critère : l'acquisition des ECTS, délivrés lors du jury semestriel. À partir de 51 crédits sur 60, on estime que vous pouvez passer à l'année supérieure.

Tout-e étudiant-e autorisé-e à redoubler conserve le bénéfice des crédits acquis.

La validation d'un semestre est définie par l'acquisition de 30 crédits concernant les unités d'enseignement (UE) et stages.

Un-e étudiant-e autorisé-e à redoubler et ayant validé les crédits de ses stages doit effectuer un stage « complémentaire » afin de pas perdre la main sur la pratique. Ce dernier est défini par l'équipe pédagogique. La section pédagogique s'en voit informée.

Juridiquement : **articles 47 à 49 de l'arrêté du 20 février 2026** relatif au diplôme d'État infirmier

Est-ce que je peux passer en deuxième année ?

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation de 51 ECTS sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Est-ce que je peux passer en troisième année ?

Le passage de deuxième en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2 et la validation de 51 ECTS sur 60 sur les deux semestres de deuxième année. Les étudiant-es qui ont obtenu entre 30 et 50 crédits au cours des deux semestres d'une année de formation sont admis-es à redoubler. Ils/Elles peuvent être autorisé-es à suivre des unités d'enseignement de l'année supérieure par le jury semestriel après avis de l'instance compétente. Les étudiant-es qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisé-es à redoubler par le jury semestriel après avis de l'instance compétente.

Juridiquement : **article 47 de l'arrêté du 20 février 2026** relatif au diplôme d'État infirmier

Et pour le passage devant le jury pour l'obtention du diplôme ?

Pour être présenté-e au jury régional du DEI, il faut obtenir **150 crédits**, qui représentent la validation de tous les éléments constitutifs (UE + stages) des 5 premiers semestres.

Si ce n'est pas le cas, l'étudiant-e doit refaire son semestre 5 en redoublement et se voir diplômé-e à la **session prochaine** (c'est-à-dire au mois de décembre pour les rentrées de septembre et juillet pour les rentrées de février).

Juridiquement : **articles 51 à 58 de l'arrêté du 20 février 2026** relatif au diplôme d'État infirmier

Je veux demander une année de redoublement ?

Tu as obtenu suffisamment d'ECTS pour passer en année supérieure mais tu souhaites redoubler afin de ne pas être en difficulté ? Tu peux **formuler une demande pour redoubler ton année** en expliquant tes raisons. Cette dernière est examinée par la section pédagogique.

DEMANDE DE MUTATION

Si tu souhaites changer d'IFSI, voici la marche à suivre.

Comment faire ?

■ Je récupère mon dossier au sein de mon IFSI (institut de formation en soins infirmiers).